MODALITÉS

DELTA BINGO AT HOME

Des frais standard de données s'appliquent à ceux qui participent au moyen d'un appareil mobile. Veuillez communiquer avec votre fournisseur de services pour obtenir des renseignements sur la tarification et les plans de services avant de participer au moyen d'un appareil mobile.

Modalités :

En participant à *Delta Bingo at Home* (le « **Jeu** ») vous attestez avoir lu les modalités suivantes et les acceptez.

Commanditaire du Jeu :

Le Jeu est commandité par **Delta Downsview Charity Association (le « Commanditaire »).**

OLG et Facebook ne sont pas liés au jeu :

Le Jeu n'est aucunement commandité, endossé ou administré par la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (« **OLG** ») ni par Facebook Inc. (« **Facebook** »), ni ne leur est associé. Vous comprenez que vous fournissez les renseignements vous concernant au Commanditaire et non à OLG ou à Facebook. Chaque participant au Jeu dégage OLG et Facebook de toute responsabilité.

ACCÈS À UN COMPTE FACEBOOK ET ADRESSE DE COURRIEL VALIDE OBLIGATOIRES :

Vous ne pouvez utiliser que un (1) compte Facebook (le « **Compte** ») et une (1) adresse de courriel pour vous inscrire ou participer au Jeu.

PÉRIODE DU JEU :

Pour participer à *Delta Bingo at Home* et courir la chance de gagner de VRAIS PRIX EN ARGENT, les joueurs devront s'inscrire pendant la période d'inscription au Jeu. Pour s'inscrire, les joueurs doivent notamment fournir leurs informations de paiement et leurs identifiants personnels, y compris leur nom complet, leur date de naissance, leur adresse de courriel et leur numéro de téléphone. La date du début de la période d'inscription sera annoncée sur Facebook et sur d'autres plates-formes; cette période durera trois jours avant le jour de match ou jusqu'à épuisement des stocks. Des liens seront fournis pour diriger les personnes intéressées vers la plate-forme de paiement (deltabingo.eventbrite.ca). La durée du jeu lui-même variera. Tous les détails concernant le jeu seront communiqués aux participants admissibles par courriel avant le début du jeu et tout au long du processus de jeu.

ADMISSIBILITÉ :

Le Jeu est ouvert **SEULEMENT** aux **résidents d'Ontario, Canada** qui sont âgés de dix-huit (18) ans ou plus au moment de l'inscription, à l'exception :

- des employés de Delta (y compris les employés à temps plein et partiel, les employés étudiants, les personnes directement inscrites sur la liste de paie et les employés en congé payé ou non payé) des établissements Delta, y compris Golden Nugget et Main Street Gaming Centre;
- des membres du conseil de l'association de bienfaisance, des administrateurs et des dirigeants : (i) du Commanditaire; (ii) de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (« **CAJO** »);
- de tout fournisseur de prix, de toute agence de publicité ou de promotion et de tout autre entité ou individu participant à l'élaboration, à la production, à l'administration ou à l'exécution du Jeu

Si un participant (y compris notamment un gagnant admissible) ne remplit pas les critères d'admissibilité énoncés aux présentes, il pourra être disqualifié, à la seule et entière discrétion du Commanditaire.

COMMENT PARTICIPER :

Il s'agit d'un jeu **PAYANT**! Pour participer, vous devez être âgé d'au moins 18, résider aux Ontario, Canada, pouvoir vous rendre à l'établissement Delta Bingo le plus proche, et avoir une adresse de courriel et un compte Facebook valides. Tous les joueurs doivent s'inscrire afin de recevoir des cartes pour jouer. Pour vous inscrire, vous devez entrer vos informations de paiement et vos identifiants personnels, y compris notamment votre nom complet et votre adresse de courriel. Un lien vers la plate-forme de paiement sera partagé par le commanditaire sur tous les réseaux appropriés, y compris les médias sociaux, le site Web et les boîtes de courriel (*deltabingo.eventbrite.ca*) à la date du début de la période d'inscription spécifiée. Suivez le lien vers la plate-forme de paiement pour vous inscrire et payer. Ce lien sera activé et partagé le ou avant le jour du début de la période d'inscription. Des cartes pourront être achetées pendant trois jours avant le jour de match ou jusqu'à épuisement des stocks. **QUANTITÉ LIMITÉE DE CARTES DISPONIBLES**!

Chaque ensemble coûte 20 $CA (plus les frais applicables). Un ensemble comprend deux (2) parties et trois (3) bandes par partie (chaque bande comprend trois [3] cartes et il y a un total de six bandes). Limite de quatre (4) ensembles par transaction.

Entrez des informations de paiement valides et les détails exigés pour vous inscrire. Une fois inscrit, vous recevrez un courriel de confirmation comprenant les détails du jeu**. Les joueurs inscrits doivent RÉCUPÉRER LEURS CARTES** à un établissement Delta Bingo de leur choix, à la date et à l'heure spécifiées par le Commanditaire. Si vous ne pouvez pas allez chercher vos cartes à la date de collecte spécifiée, vous ne serez pas admissible à participer au jeu. Toutes les cartes sont différentes

et distribuées au hasard. La personne inscrite a l'entière responsabilité de s'assurer que tous les renseignements d'inscription sont exacts. **Aucun ensemble de jeu n'est remboursable.**

Événement 3

- Période d'inscription : du 9 juillet à 21h au 12 juillet à midi ou jusqu'à épuisement des stocks
- Date de collecte : le 14 juillet 2020 (de 10 h à 20 h)
- Date du jeu : le 16 juillet 2020, à 19 h

*Des événements subséquents peuvent être annoncés à la discrétion du Commanditaire. Chaque événement consiste en deux (2) parties. Il y a trois combinaisons par partie.

Les joueurs doivent être en mesure de récupérer les cartes qu'ils ont achetées à la date et à l'heure spécifiées à l'établissement qu'ils ont choisi au moment de leur inscription. Une pièce d'identité émise par l'État sera exigée lors de la collecte pour confirmer l'âge et les détails relatifs à l'achat. Aucune carte ne sera remise à quiconque ne s'est pas inscrit pour jouer. Si vous ne pouvez pas récupérer vos cartes à la date et à l'heure spécifiées, vous ne serez pas admissible au jeu. Nous ne remettrons pas de cartes aux amis ou aux membres de la famille des personnes inscrites. Les ensembles ne peuvent être séparés ni partagés. Seules les personnes validement inscrites peuvent réclamer un BINGO obtenu sur l'une de leurs cartes, et tout gain potentiel sera attribué à la personne inscrite dans nos dossiers. Les chèques des prix seront émis à l'ordre du nom associé à la carte gagnante dans nos dossiers. Les chèques des prix pourront être collectés dans les trois jours ouvrables suivant l'événement, à l'établissement sélectionné pour la collecte des cartes. Le commanditaire communiquera avec le gagnant afin de convenir d'une date et d'une heure pour la collecte du chèque. Seul le gagnant inscrit peut collecter le chèque. Une pièce d'identité avec photo émise par l'État sera exigée.

COMMENT JOUER :

Le jour du jeu, les personnes qui se sont inscrites et qui ont récupéré leurs cartes peuvent suivre la diffusion sur Facebook Live sur la page Facebook de Delta Bingo. Vous devez avoir un compte Facebook valide pour participer. Connectez-vous à votre compte Facebook, puis visitez la page des vidéos en direct de Delta Bingo and Gaming **[https://www.facebook.com/deltabingoandgaming/live_videos/]**. Ensuite, repérez la diffusion en direct en cours au nom du Commanditaire. Cette diffusion vidéo sera disponible aussi tôt que 30 minutes avant l'heure de début du jeu le jour du jeu.

La personne inscrite a l'entière responsabilité de repérer la diffusion en direct à la date et à l'heure spécifiées pour jouer. Le participant a l'entière responsabilité de bien marquer ses cartes et de suivre le jeu. Comme pour toute partie de bingo, le mécanisme d'annonce des boules est entièrement aléatoire, et les numéros sont annoncés dans l'ordre qu'ils apparaissent. Chaque boule annoncée sera montrée dans la vidéo et restera sur le tableau d'affichage. La vidéo restera affichée sur la page Facebook de Delta Bingo après que le jeu ait pris fin. Les joueurs inscrits doivent jouer en temps réel pour pouvoir gagner. Lorsqu'un participant obtient la combinaison requise, il doit taper BINGO et le numéro de sa carte dans la section de commentaires de la diffusion en direct pendant la diffusion en direct. Les commentaires seront surveillés tout au long du jeu pour voir

quand un BINGO est déclaré et arrêter le jeu pour le vérifier. Les participants qui déclarent avoir un bingo doivent faire vérifier leur carte en tapant le numéro de la carte potentiellement gagnante dans la section de commentaires. Lorsqu'une carte de bingo est confirmée comme gagnante, le joueur recevra le lot associé à la combinaison et le jeu prend fin. S'il y a plusieurs gagnants, ceux-ci se partageront le lot à parts égales.

Une fois qu'un gagnant a été confirmé, il y aura un délai de grâce d'au moins une minute pour permettre à tout autre gagnant potentiel de déclarer un bingo. Après au moins une minute, le jeu prendra fin et aucun autre bingo ne sera accepté.

<u>Partie 1</u>

Deux lignes du haut – **500 $** (minimum)

Carré extérieur – **1 000 $** (minimum)

Carte pleine – **3 500 $** (minimum)

<u>Partie 2</u>

Carré intérieur – **500 $** (minimum)

Lettre H – **1 000 $** (minimum)

Carte pleine – **3 500 $** (minimum)

TABLEAU DE LOTS GARANTIS DE 10 000 $

La diffusion sur Facebook Live sera diffusée à partir de Delta Bingo & Gaming Downsview (1868, avenue Wilson, Toronto, Ontario, M9M 1A9); de l'équipement de bingo vérifié sera utilisé et il y aura une surveillance vidéo constante. Toutes les parties sont enregistrées et observées par plusieurs associés de Delta Bingo et un membre de l'association de bienfaisance de Downsview.

Pour être admissible à participer, tout le contenu et le matériel associé à votre participation (le « **Matériel d'inscription** ») doit : (i) être soumis et reçu pendant la période du Jeu, conformément au présent règlement; (ii) comprendre tous les éléments et tout le matériel nécessaires indiqués ci-dessus; (iii) refléter le thème; (iv) respecter le présent règlement, y compris notamment les exigences de soumission particulières; et (v) respecter les modalités, les règles, les politiques et les lignes directrices applicables de Facebook (les « **Règles de Facebook** ») (le tout selon ce qui est déterminé par le Commanditaire à sa seule et entière discrétion). Le Commanditaire, OLG, la CAJO, Facebook, tout fournisseur de prix, toute agence de publicité ou de promotion et toute autre entité

ou tout autre individu participant à l'élaboration, à la production, à l'administration ou à l'exécution du Jeu ainsi que chacun de leurs sociétés affiliées, dirigeants, administrateurs, employés, mandataires, représentants, ayants cause et cessionnaires respectifs (les « **Renonciataires** ») ne sont pas responsables des demandes, des participations, du Matériel d'inscription ou de tout autre document tardifs, perdus, volés, détruits, retardés, mal acheminés, incomplets, invalides, illisibles, incompréhensibles, endommagés ou autrement affectés de quelque manière que ce soit (ils seront tous nuls).

LIMITE DE PARTICIPATION :

Il y a une limite de quatre (4) ensembles par transaction (20 $ par ensemble, plus les frais applicables)**.**

VÉRIFICATION :

Toutes les participations peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment et pour quelque raison que ce soit. Le Commanditaire requiert suffisamment de temps pour vérifier toute carte potentiellement gagnante. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, d'exiger une preuve d'identité ou d'admissibilité (sous une forme jugée acceptable par le Commanditaire – y compris, notamment, une pièce d'identité émise par l'État) : (i) pour vérifier l'admissibilité d'une personne au Jeu; (ii) pour vérifier l'admissibilité, la validité ou la légitimité d'une participation, du Matériel d'inscription, d'une demande ou de tout autre renseignement inscrit (ou prétendument inscrit) aux fins du Jeu; ou (iii) pour tout autre motif que le Commanditaire juge nécessaire, à sa seule et entière discrétion, aux fins de l'administration du Jeu, conformément à la lettre et à l'esprit du présent règlement. À défaut de fournir une telle preuve à l'entière satisfaction du Commanditaire dans les délais spécifiés par ce dernier, le participant pourrait être disqualifié, à la seule et entière discrétion du Commanditaire. Le seul déterminant de l'heure dans le cadre du Jeu seront les horloges officielles du Commanditaire. Une participation peut être rejetée, à la seule et entière discrétion du Commanditaire, si : (i) la participation (y compris notamment tout Matériel d'inscription connexe) n'est pas soumise et reçue pendant la période du Jeu, conformément au présent règlement; ou (ii) le Matériel d'inscription l'accompagnant ne respecte pas le présent règlement (y compris notamment les exigences de soumission particulières) et/ou les Règles de Facebook applicables (le tout selon ce qui est déterminé par le Commanditaire à sa seule et entière discrétion).

EXIGENCES DE SOUMISSION :

EN SOUMETTANT UNE PARTICIPATION, VOUS CONVENEZ QUE VOTRE PARTICIPATION (ET CHAQUE COMPOSANTE INDIVIDUELLE DE CETTE DERNIÈRE – Y COMPRIS NOTAMMENT LE MATÉRIEL D'INSCRIPTION) EST CONFORME À TOUTES LES CONDITIONS PRÉVUES AU PRÉSENT RÈGLEMENT. LES RENONCIATAIRES N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À : (I) L'UTILISATION DE VOTRE PARTICIPATION (OU DE TOUTE COMPOSANTE DE CELLE-CI – Y COMPRIS NOTAMMENT LE MATÉRIEL D'INSCRIPTION); (II) LA PARTICIPATION À TOUTE ACTIVITÉ LIÉE À LA PROMOTION; (III) TOUTE UTILISATION, COLLECTE, DIVULGATION NI TOUT

ENREGISTREMENT DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS; OU (IV) SI VOUS ÊTES DÉCLARÉ GAGNANT, LE PRIX (Y COMPRIS TOUTE UTILISATION OU TOUT MAUVAIS USAGE DU PRIX). VOUS CONVENEZ DE DÉGAGER LES RENONCIATAIRES DE TOUTE RESPONSABILITÉ S'IL EST DÉCOUVERT QUE VOUS AVEZ DÉROGÉ AU PRÉSENT RÈGLEMENT ET/OU AUX RÈGLES DE FACEBOOK (LE CAS ÉCHÉANT) OU QUE VOUS NE VOUS Y ÊTES PAS ENTIÈREMENT CONFORMÉ. CETTE RENONCIATION ET INDEMNISATION DEMEURERA EN VIGUEUR APRÈS LA FIN DU JEU ET L'ATTRIBUTION DES PRIX.

Le « Matériel d'inscription » constitue tout renseignement soumis au moment de l'inscription et toute correspondance sur les pages ou les réseaux de communication appartenant au Commanditaire avant, pendant ou après le jeu, y compris seulement toute correspondance avec d'autres participants dans la fonction de clavardage de la diffusion en direct. En participant au Jeu, chaque participant déclare et garantit que tout Matériel d'inscription qu'il soumet se conforme à la liste ci-dessous.

En participant au Jeu, le participant signifie que tout le Matériel d'inscription :

i. est original et n'a pas été copié, et qu'il a obtenu tous les droits nécessaires liés au Matériel d'inscription pour son inscription au Jeu;

ii. ne contrevient à aucune loi, aucune ordonnance ni aucun règlement;

iii. ne contient aucune référence ou ressemblance à des tiers identifiables;

iv. ne donnera lieu à aucune réclamation, quelle qu'elle soit, y compris notamment pour contrefaçon, atteinte à la vie privée ou violation des droits de publicité, et ne portera atteinte à aucun droit d'un tiers;

v. n'est pas diffamatoire, ne constitue pas du libelle commercial, n'est pas pornographique ou obscène, et que, de plus, ne contiendra, ne comprendra ni ne concernera ce qui suit, sans s'y limiter, ni n'en discutera : nudité, consommation d'alcool, de drogue ou de tabac, activité sexuelle explicite ou graphique ou insinuation à caractère sexuel, langage ou symboles grossiers, vulgaires ou offensants, descriptions désobligeantes de groupes ethniques, raciaux, sexuels, religieux ou autres (y compris notamment tout concurrent du Commanditaire ou des Renonciataires), contenu appuyant, approuvant ou traitant d'une conduite ou de comportements illégaux, inappropriés ou risqués, renseignements personnels d'autres personnes, y compris notamment leurs nom, numéro de téléphone et adresse (physique ou électronique), messages publicitaires, comparaison ou sollicitation concernant des produits ou services ne provenant pas du Commanditaire, conduite ou autres activités violant le présent règlement, ou tout autre matériel qui pourrait être considéré inapproprié, inopportun ou offensant, le tout selon ce qui est déterminé par le Commanditaire à sa seule et entière discrétion.

Le Commanditaire et/ou son agence de promotion ou son modérateur de contenu désigné (le « **Vérificateur** ») se réservent le droit d'examiner tout le Matériel d'inscription. Tout Matériel d'inscription qui, selon le Vérificateur, à sa seule et entière discrétion, viole les modalités stipulées

dans le présent règlement est passible de disqualification. Le Vérificateur se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de demander, à tout moment et pour tout motif, de retirer tout Matériel d'inscription (ou partie du Matériel d'inscription) ou de demander à un participant de modifier, de réviser ou de soumettre de nouveau son Matériel d'inscription (ou partie du Matériel d'inscription) afin de s'assurer qu'il est conforme au présent règlement ou pour toute autre raison. Si cela est nécessaire à n'importe quel moment, pendant ou après le Jeu, le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de prendre toute mesure qu'il juge nécessaire selon les circonstances – y compris notamment la disqualification du Matériel d'inscription (et donc de la participation y correspondant et/ou du participant qui y est associé) – afin de s'assurer que le Jeu se déroule conformément à la lettre et à l'esprit du présent règlement. Les participants disqualifiés ne pourront faire l'objet d'un remboursement, le cas échéant, sauf à la discrétion du Commanditaire.

PRIX :

Un (1) prix en argent sera attribué sous forme de chèque à chaque gagnant confirmé ayant obtenu une combinaison gagnante. Tous les prix sont payés en dollars canadiens. Des chèques de prix seront émis et disponibles dans les 7 jours ouvrables à l'endroit choisi par le titulaire au moment de l'achat. Le Commanditaire conviendra avec le gagnant d'une date et d'une heure pour la collecte du chèque. Les chèques des prix seront émis à la personne inscrite dans nos dossiers associée à la carte confirmée gagnante. Seul le gagnant inscrit confirmé peut collecter le chèque du prix. Une pièce d'identité avec photo émise par l'État sera exigée.

Un montant minimal a été établi pour chaque prix (indiqué ci-dessus). Le montant établi correspond au montant minimal qui sera payé aux gagnants confirmés ayant obtenu une combinaison gagnante. Ce montant augmentera en fonction de la masse des lots. La masse des lots augmente en fonction du nombre de participants. S'il y a plusieurs gagnants, ceux-ci se partageront le lot à parts égales.

Chaque prix doit être accepté tel qu'attribué et ne peut être transféré, cédé ou échangé contre de l'argent (sauf si le Commanditaire le permet spécifiquement, à sa seule et entière discrétion). Aucune substitution, sauf au gré du Commanditaire. Tous les coûts, frais et dépenses associés à un prix qui ne sont pas expressément indiqués ci-dessus doivent être entièrement assumés par le gagnant confirmé. Dans toute la mesure permise par la loi applicable, le gagnant confirmé convient qu'il ne peut demander de remboursement ni se prévaloir de quelque recours, en *common law* ou en *equity*, auprès du Commanditaire ni des Renonciataires si le prix n'est pas adapté à la fin prévue ou ne s'avère pas satisfaisant, de quelque manière que ce soit. Pour éliminer tout doute, en acceptant un prix, le gagnant confirmé convient de renoncer à tous ses recours contre les Renonciataires si le prix ou une de ses composantes ne s'avère pas satisfaisant en tout ou en partie.

PROCESSUS DE CONFIRMATION DES GAGNANTS ADMISSIBLES :

AUCUN PARTICIPANT NE SERA DÉCLARÉ GAGNANT TANT QUE LE COMMANDITAIRE N'AURA PAS OFFICIELLEMENT CONFIRMÉ LE NOM DU GAGNANT CONFORMÉMENT AU PRÉSENT RÈGLEMENT. Le GAGNANT consent à la publication, à la reproduction et à tout autre usage de son nom, de sa voix, de ses déclarations relatives au Jeu, de sa photo et de toute autre représentation dans des publicités produites par le Commanditaire ou en son nom, de quelque façon ou sur quelque support que ce soit, y compris dans des publicités imprimées, radiodiffusées ou sur Internet, sans autre avis ni compensation. Si un gagnant admissible ne peut (ou ne veut pas) accepter le prix applicable (tel qu'attribué) pour quelque raison que ce soit ou est jugé avoir violé le présent règlement (le tout selon ce qui est déterminé par le Commanditaire à sa seule et entière discrétion), le gagnant admissible sera disqualifié (et perdra son droit de recevoir le prix applicable).

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Le Jeu est soumis à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables. Les décisions du Commanditaire relatives à tout aspect du Jeu sont finales et sans appel et lient tous les participants. **Les Renonciataires ne sont pas responsables : (i) de la défaillance de tout site Web ou de toute plate-forme pendant le Jeu; (ii) de toute défaillance technique ou de tout autre problème de quelque nature que ce soit, y compris notamment des problèmes liés aux réseaux ou aux lignes téléphoniques, aux systèmes informatiques en ligne, aux serveurs, aux fournisseurs de services Internet, à l'équipement informatique ou aux logiciels;** (iii) des problèmes relatifs à la réception, à la saisie ou à l'enregistrement des participations, du Matériel de participation, des demandes ou de toute autre information, pour quelque motif que ce soit, y compris notamment des problèmes techniques ou des problèmes d'encombrement d'Internet ou de tout site Web; (iv) de tout dommage à l'ordinateur ou à tout autre appareil du participant ou de toute autre personne découlant de la participation au Jeu; (v) de quiconque ayant été déclaré par erreur gagnant ou gagnant admissible; et/ou (vi) de toute combinaison de ce qui précède. Si toute la diffusion est infructueuse en raison de facteurs hors du contrôle de Delta, une autre partie sera prévue peu après. L'heure exacte de la partie reportée sera annoncée sur Facebook et envoyée par courriel aux participants. Si l'exécution d'une deuxième partie n'est pas possible, la partie pourrait être annulée sans préavis. Dans une telle situation, un remboursement intégral sera accordé aux personnes inscrites.

Le Matériel de participation, les participations, les demandes et autres documents soumis sont passibles de disqualification : (i) s'ils sont falsifiés; (ii) s'ils ont été obtenus, fabriqués ou reproduits par des moyens frauduleux ou par d'autres moyens qui ne sont pas expressément autorisés par le présent règlement; (iii) s'ils sont illisibles ou détériorés; ou (iv) s'ils contiennent des erreurs typographiques ou autres erreurs (le tout selon ce qui est déterminé par le Commanditaire à sa seule et entière discrétion).

Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de retirer, de modifier ou de suspendre le Jeu (ou de modifier le présent règlement) de quelque façon que ce soit pour toute cause échappant au contrôle raisonnable du Commanditaire qui nuit à la bonne tenue du Jeu selon ce qui est prévu au présent règlement, y compris notamment en raison d'une erreur, d'un problème, d'une altération, d'une intervention non autorisée, d'une fraude ou d'une défaillance. Toute tentative de compromettre le déroulement légitime du Jeu de quelque façon que ce soit (selon ce

qui est déterminé par le Commanditaire, à sa seule et entière discrétion) constitue une violation des lois civiles et criminelles; dans l'éventualité d'une telle tentative, le Commanditaire se réserve le droit d'entreprendre des recours et de rechercher des dommages-intérêts dans toute la mesure permise par la loi. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, d'annuler, de modifier ou de suspendre le Jeu ou de modifier le présent règlement, de quelque façon que ce soit, sans préavis et sans obligation, en cas d'accident, d'erreur d'impression, d'erreur administrative ou de tout autre type d'erreur ou pour tout autre motif que ce soit.

Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de modifier les dates, les délais ou tout autre processus du Jeu indiqués dans le présent règlement ou ailleurs, dans la mesure nécessaire, à des fins de vérification du respect du présent règlement par le participant ou d'une participation, d'une demande ou de tout autre document ou suite à un problème, une défaillance ou toute circonstance qui, selon le Commanditaire, à sa seule et entière discrétion, affecte la bonne administration du Jeu conformément au présent règlement, ou pour tout autre motif.

Sans limiter la généralité des autres dispositions du présent règlement, Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, d'imposer une question d'habileté différente, dans la mesure qu'il juge nécessaire selon les circonstances ou pour se conformer à la loi applicable.

En participant au Jeu, chaque participant accepte expressément que le Commanditaire, ses mandataires ou ses représentants enregistrent, divulguent et utilisent les renseignements personnels qu'il a fournis aux seules fins d'administration du Jeu et conformément à la politique de confidentialité du Commanditaire. La présente disposition ne limite pas tout autre consentement que le participant pourrait avoir donné au Commanditaire ou à d'autres relativement à la collecte, à l'utilisation ou à la divulgation des renseignements le concernant.

En cas de divergence ou d'incompatibilité entre les modalités du présent règlement et les déclarations ou autres énoncés contenus dans tout autre document associé au Jeu, les modalités du présent règlement ont préséance et prévalent dans toute la mesure permise par la loi.

Le présent règlement est régi par le droit interne en vigueur en Ontario et par les lois fédérales canadiennes applicables. Vous acceptez de vous soumettre à la compétence exclusive des tribunaux de la province de l'Ontario et convenez que ces tribunaux représentent le *forum conveniens* pour trancher tout litige découlant du présent règlement.

Le caractère invalide ou inexécutoire d'une disposition du présent règlement n'affecte nullement le caractère valide ou exécutoire des autres dispositions. Si une disposition est jugée invalide ou est par ailleurs inexécutoire ou illégale, le présent règlement conservera son plein effet à tous autres égards et sera interprété en vertu de celui-ci comme si la disposition invalide ou illégale n'y figurait pas.

Pour obtenir davantage de renseignements, veuillez envoyer un courriel à homeplay@deltabingo.com.